

Commune de FLAVIGNY

Flash info n°30



Bonne

Année

2023



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Flavigny Infos numéro 30, trente fois que l'on se penche sur l'actualité de notre petite commune. J'ai eu le plaisir de pouvoir participer à l'aventure de ce trait d'union entre la mairie et les Flavigniens et Flavigniennes. Et toujours autant de ravissement de réunir la commission et ainsi débattre sur les sujets de l'année écoulée. Pour ce trentième Flavigny Infos, l'actualité est assez anxiogène.

L'année 2023 pointe malheureusement son nez sous le signe de la restriction dans nos foyers comme dans notre commune. La hausse des produits indispensables grèvent nos budgets de façon drastique. On nous dit de faire des économies, oui c'est évident, mais je pense que nous à la campagne, nous faisons déjà beaucoup d'efforts de ce côté-là.

Comme il est dit « *à force de tirer sur la ficelle...* »

Nous passons désormais plus de temps à consulter nos budgets pour pouvoir faire un choix de travaux à réaliser. Notre situation financière est saine et nous ferons tout pour que cela perdure. Nous avons continuellement les structures et infrastructures publiques à entretenir : cimetière, église, rues... et notre préoccupation pour 2023 sera de faire des économies en nous penchant sur le chauffage ainsi que l'isolation.

Allez, je ne vais pas plomber l'ambiance sur ces temps déjà bien difficiles.

L'ensemble du conseil municipal de Flavigny, Julie notre secrétaire ainsi que Viviane notre agent technique, se joignent à moi pour vous souhaitent à tous, la santé, le bonheur et la réussite dans votre vie personnelle et professionnelle.



État Civil 2022

Bienvenue

Nouveaux habitants

Mr BELLOT Sébastien et Mme GIARD Aurélie

Mr SUZANNE Vincent et Mme Camille FÉRAUD

Mr THUANE

Mme de BACKER

Mme TRUCHETET Christelle, son compagnon et ses enfants

Mme RIGOLLET Marie-Ange

Mr DIEMG Ousmane et BARBIER Tiffanie



Décès 2022

Inhumation de Mr PANNETIER Jean-Joseph, le 1er décembre 2022.

Dispersion des cendres au Jardin du souvenirs de Mme LAGACHE Geneviève le 11 décembre 2022.

...toutes nos condoléances aux familles.



FÉLICITATIONS

Naissances 2022

Nathan BUISSON, le 18 avril 2022

Noah BELLOT, le 29 octobre 2022



Informations utiles

Horaires d'ouvertures de la mairie :

Lundi de 13h30 à 17h45

Mardi de 13h30 à 17h00

Jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 13h30 à 16h15

 02.48.74.80.78

 mairie.flavigny@wanadoo.fr



En cas d'urgence vous pouvez joindre

Maire : Béatrice ALLIBERT

Fixe : 02.48.74.88.45

Port. : 06.59.50.37.26

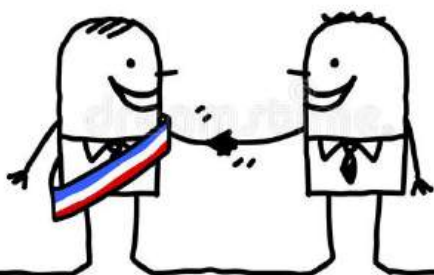
1ère adjointe : Solange VAUVRE

Fixe : 02.48.74.80.75

Port. 06.95.57.85.94

2ème adjoint : Louis BUISSON

Port. : 06.21.68.52.51



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023

ZONE B—ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 11 février 2023

Jour de reprise : Lundi 27 février 2023



Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 15 avril 2023

Jour de reprise : mardi 2 mai 2023

Pont de l'Ascension

Fin des cours : mercredi 17 mai 2023

Jour de reprise : Lundi 22 mai 2023



Grandes vacances

Fin des cours : vendredi 7 juillet 2023

Moment de détente...



La vie communale

Communication administrés / mairie



Télécharger gratuitement l'application « PanneauPocket », elle permet de vous avertir des alertes orages, canicule... et également des diverses actualités de la commune et des alentours.

La mairie dispose également d'une page Facebook « Mairie de Flavigny » qui est gérée par Mme ALLIBERT Béatrice, vous devez posséder un compte personnel pour pouvoir suivre cette page.

The Facebook logo, consisting of the word 'facebook' in white lowercase letters on a blue rectangular background.



Nous continuons nos distributions sous formats papier afin de vous tenir informé de la vie de notre commune.

Surtout, n'hésitez à pousser la porte de la mairie, nous sommes là pour répondre à vos interrogations et vous aider dans vos démarches administratives.

CCAS de Flavigny

Le conseil municipal a voté lors de son conseil du 28 octobre 2022, la dissolution du CCAS de Flavigny au 1er janvier 2023. Une commission sera créée au sein du conseil et des membres actuels du CCAS afin de continuer les activités de celui-ci.



Tarifs municipaux 2023*

Location de la salle d'animation

* délibération du 16/09/2022

TYPE DE LOCATION	Montant pour les résidents de la commune	Montant pour les résidents hors commune
Location par les jeunes pour un après-midi ou une soirée	25 €	40 €
Location 1 journée	50 €	65 €
Location 2 journée	80 €	95 €
Vin d'honneur	35 €	50 €
CAUTION salle d'animation	150 €	150 €
CAUTION pour tri des ordures ménagères	30 €	30 €

CIMETIERE

Concessions de terrain au cimetière et de cases funéraires au columbarium		
Durée de concession	30 ans	50 ans
Montant d'une concession de terrain communal	60 €	100 €
Montant d'une case funéraire pouvant contenir deux urnes	300 €	500 €

Quelques démarches administratives

Inscriptions sur les listes électorales



Il n'y a pas d'élections pour l'année 2023, vous pouvez donc vous inscrire à n'importe quel moment de l'année sur les listes électorales de Flavigny. Pour cela, vous devez soit vous rendre directement à la mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois soit vous rendre sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Carte d'identité et Passeport

Pour toute demande de passeport ou de carte d'identité, vous devez prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'un dispositif numérique de recueil.



Les plus proches :

Mairie d'Avord

02.48.69.10.16

Mairie de La Guerche-Sur-L'Aubois

02.48.77.53.53

Mairie de Dun-Sur-Auron

02.48.66.64.20

Mairie de Bourges

02.48.57.81.84



Recensement citoyen

À compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème qui suit, vous devez vous faire recenser. Il faut vous présenter en mairie avec une carte d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir passer des examens (BEP, BAC, Permis de conduire...)

Urbanisme

La commune de Flavigny ne disposant pas de document d'urbanisme, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique.

Quelques rappels :

Dans quels cas déposer une déclaration préalable (délais 1 mois) :

- agrandissement : surélévation, véranda, pièce supplémentaire... dont la surface de plancher est comprise entre 5m² et /ou égales à 20 m² ;
- Modification de l'aspect extérieur : portes, fenêtres, toiture...
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation ;
- Ravalement de façade ;
- Construction d'un abri de jardin, garage...dont la surface de plancher est comprise entre 5m² et /ou égales à 20 m² ;
- Piscine quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et/ou égale à 100 m², pour une piscine hors-sol qui reste installée plus de 3 mois, une déclaration préalable doit également être déposée ;
- Installation d'une caravane, roulotte, mobil-home... pour une installation de plus 3 mois consécutive ;
- Construction d'un mur de plus de 2 mètres de hauteur ;
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment ;

Dans quels cas déposer un permis de construire (délais 2 mois) :

- construction d'une maison individuelle ou d'un agrandissement d'une maison individuelle dont la surface créée est supérieure à 20 m² ;
- Piscine découverte avec un bassin supérieur à 100 m² ;
- Piscine couverte avec un bassin entre 10 et 100 m² et une couverture, fixe ou mobile, d'une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1.80 m ;
- Changement de destination (ex : commerce en habitation)
- Reconstruction à l'identique



L'entretien des trottoirs

« *Législation par La rédaction—créé le 6 février 2018—mise à jour le 30 juillet 2020* »

Dans leur immense majorité, l'entretien des trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire qui doit assurer l'entretien.

L'entretien comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes ;
- Le désherbage ;
- Le dégagement de la neige ou du verglas ;
- L'épandage de sel, de sable pour assurer la sécurité du trottoir en hiver ;
- Vous êtes tenus de signaler toutes dégradations du trottoir rapidement.



La taille des haies



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Cimetière

La vente de concessions, ou tout autre acte administratif lié au cimetière s'établit uniquement en mairie. En cas de changement d'adresse, il est important que le concessionnaire ou les ayants droit de la concession communiquent leur nouvelle adresse. Les familles doivent veiller à l'entretien et au bon état des monuments ou stèles. Merci de respecter les écriteaux devant chaque bac concernant le tri des déchets.



Coupures d'électricité

Le Gouvernement a annoncé pour cet hiver 2022/2023 des potentielles coupures d'électricité. Afin d'être averti(e)s en cas de risque, vous pouvez vous inscrire sur l'application monecowatt.fr. Un signal rouge apparaîtra sur l'application 3 jours avant l'éventuelle coupure. La mairie sera également informée et nous tâcherons de vous donner cette information le plus rapidement possible.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le **09.70.82.00.70**



Blason de Flavigny

En 2022, la commune de Flavigny s'est doté d'un blason représentant la commune. Nous remercions Mr BINON pour sa création.

Couleur verte : l'agriculture

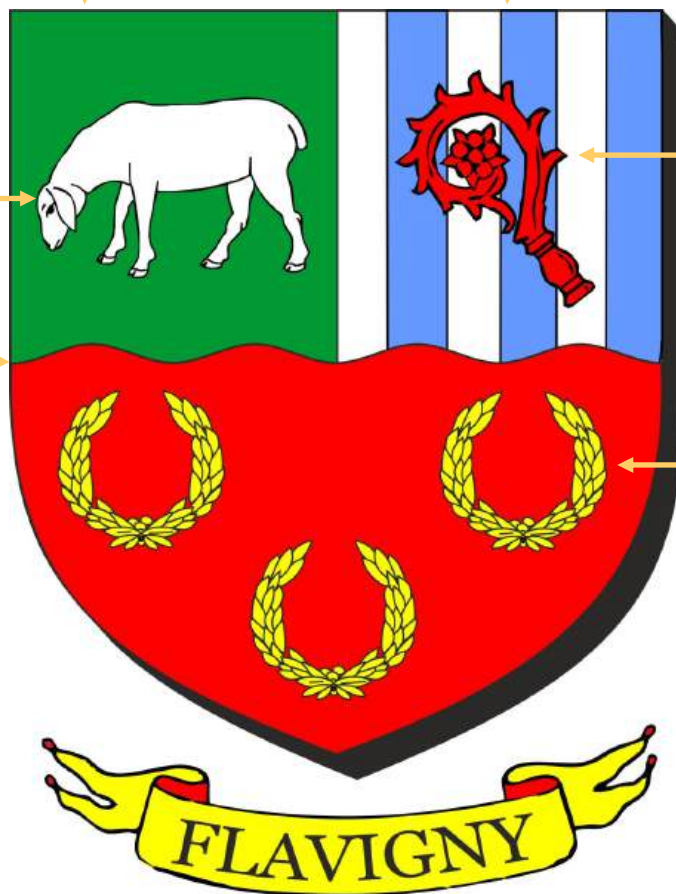
Le Palés, blanc et bleu : se trouvant sur le blason « De Fontenay » qui fut seigneur de Bonnebuche » au XIII e siècle.

Élevage du mouton

La volute de crosse =
Attributs de Saint-Germain

Les ondes :
L'Airain qui arrose Flavigny

Couronnes de Laurier =
Représente les vestiges de l'ancienne villa romaine trouvés sur Flavigny.



Une pause s'impose



Mots mêlés Villes de France

(mots cachés à l'horizontal et à la verticale)



Liste de mots :

- PARIS
- MARSEILLE
- LYON
- TOULOUSE
- NICE
- NANTES
- MONTPELLIER
- STRASBOURG
- BORDEAUX
- LILLE
- RENNES
- REIMS
- SAINT-ETIENNE
- LE HAVRE
- TOULON



K	P	L	Ç	V	R	D	X	J	P	M	Q	M	Z	Ç	Z	I	Q	M	Ç
S	D	Y	O	D	V	B	Y	T	S	B	C	Q	E	Z	C	E	N	I	M
C	M	O	G	Y	D	V	S	B	F	E	S	M	O	T	U	K	P	C	X
N	A	N	Ç	I	P	C	L	Q	L	I	F	O	S	T	T	R	W	Ç	T
I	V	F	F	J	S	D	D	E	R	E	N	N	E	S	O	E	J	U	U
M	I	X	C	Z	I	P	T	I	Z	J	S	T	Z	M	U	I	F	J	R
P	U	B	G	Z	U	T	O	C	E	G	A	P	J	W	L	M	Z	F	J
A	V	S	R	R	T	B	U	Z	G	X	I	E	Q	S	O	S	X	T	I
R	I	J	I	K	G	U	L	F	Q	D	N	L	W	U	N	Q	S	X	L
I	L	R	U	M	A	C	O	K	V	R	T	L	O	W	Z	I	K	J	I
S	Z	A	Y	Q	H	W	U	Q	M	C	E	I	H	T	K	V	E	R	L
S	D	S	I	F	Q	F	S	N	Z	Z	T	E	J	S	S	P	D	U	L
F	J	W	N	A	N	T	E	S	B	S	I	R	T	S	H	T	D	J	E
H	N	I	C	E	A	Q	M	L	K	C	E	F	F	U	F	R	F	Q	Ç
I	X	R	E	L	F	K	S	C	Z	Q	N	W	R	O	O	H	T	Y	S
S	S	L	C	M	M	K	G	A	E	B	N	Ç	L	O	B	S	F	Q	S
L	X	K	F	F	C	H	X	U	W	O	E	D	Q	G	C	Q	B	Q	V
W	C	L	G	S	T	R	A	S	B	O	U	R	G	B	K	A	Z	F	Q
B	U	G	Q	A	Ç	M	A	R	S	E	I	L	L	E	H	A	V	R	E
E	V	M	J	Ç	A	I	U	W	B	H	X	B	O	R	D	E	A	U	X



Il y a 7 différences entre ces deux dessins



LOGO de FLAVIGNY

En plus de son blason, FLAVIGNY a désormais un LOGO qui apparaît sur tous les documents de la mairie. Nous remercions Mr RAYNAUD Guy pour la création de notre LOGO.



Nous avons besoin de vous... Constitution d'un groupe pour décorer notre village



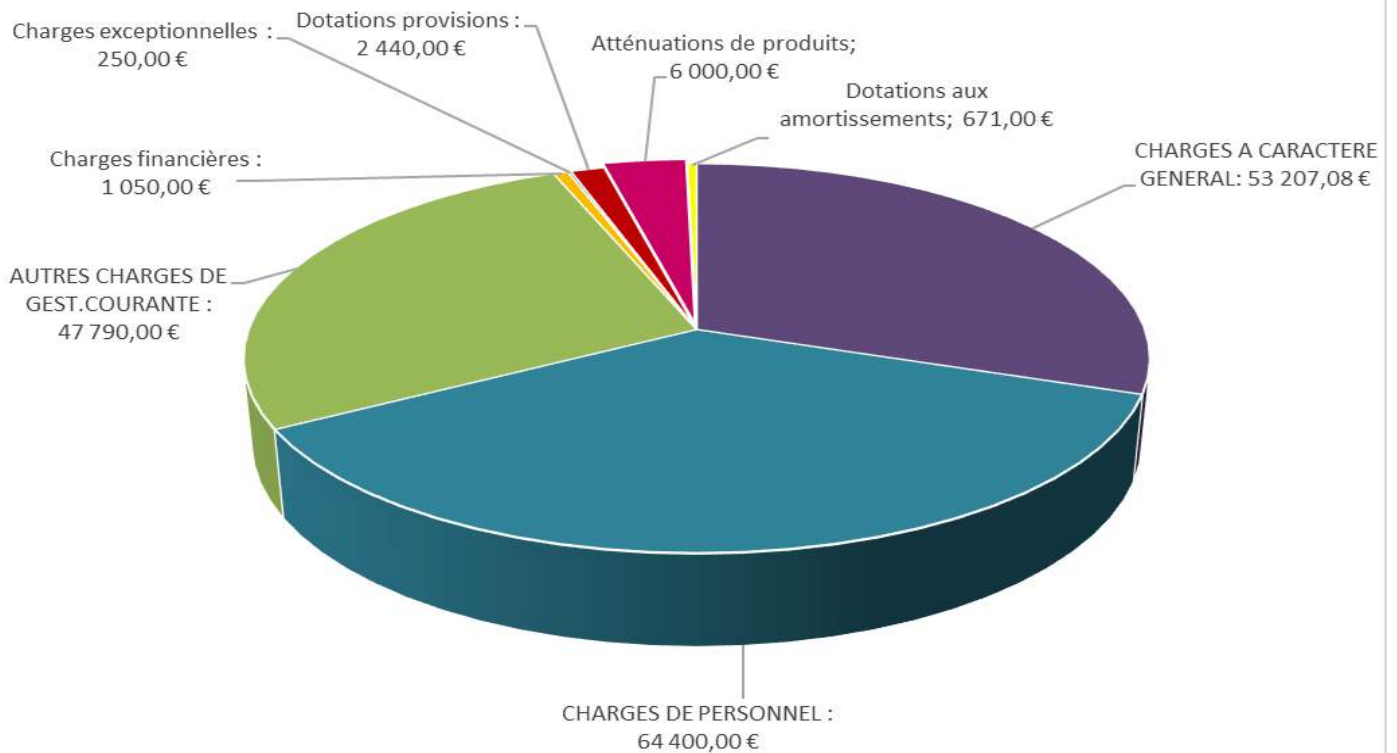
Comme pour la plupart de nos petites communes rurales, le budget de Flavigny est serré et nous tâchons à ce que les dépenses soient justes et justifiées. C'est pourquoi nous faisons appel à vos âmes de créateur afin de nous aider dans la création de décoration pour agrémenter notre commune tout au long de l'année. Nous remercions d'ailleurs les personnes qui ont répondu présentes pour participer aux créations de ce Noël 2022. Nous mettrons un message sur la page FACEBOOK et sur l'application PANNEAU POCKET

pour vous avertir des après-midi de création. De même n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie si vous souhaitez participer soit par téléphone 02.48.74.80.78 soit par mail

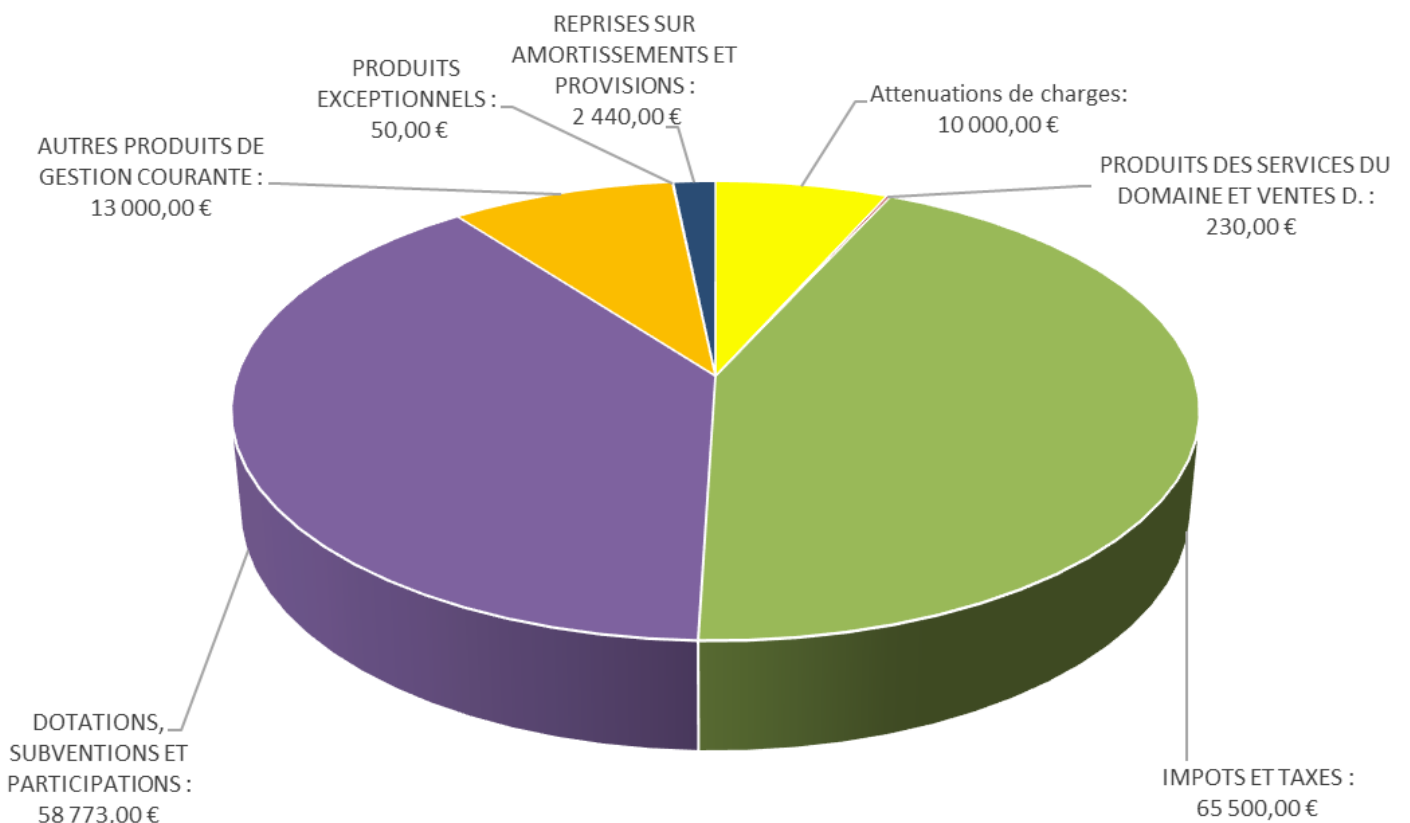
mairie.flavigny@orange.fr ou sur le portable de Mme le Maire au 06.59.50.37.26.

FLAVIGNY—Budget 2022

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Les ateliers de Pascale

Pascale MAHY, conseillère municipale, propose des après-midi récréatifs. Les ateliers débutent à 14h30, joie et bonne humeur sont de rigueur. Les parents ou grands-parents restent pour aider. Un goûter est servi aux participants et leurs accompagnateurs. Grands-parents, si vous avez vos petits enfants aux dates des ateliers, n'hésitez pas à regarder la page Facebook qui avertira de ses rassemblements et de s'inscrire auprès de la mairie pour organiser le goûter.

Samedi 1er avril 2023

Atelier Pâques

Ne vous étonnez pas si vous avalez des poissons

Samedi 29 avril 2023

Atelier Fêtes des parents

Samedi 28 octobre 2023

Atelier Halloween

Samedi 9 décembre 2023

Atelier Noël



Noël 2022

Cette année, le père Noël est venu rendre visite aux enfants le dimanche 18 décembre 2022 pour leur déposer des cadeaux. Accompagné de son fidèle lutin, il a fait des heureux...



L'association « Les Amis de Flavigny »

L'association « Les Amis de Flavigny » a tenu son assemblée générale le vendredi 27 janvier 2023.

Il en ressort que les manifestations 2022 ont eu beaucoup de succès.

Clémence COSNIER et Sara CHEVESSON sont entrées dans le bureau en qualité de trésorière adjointe et de secrétaire adjointe.

Manifestations 2023

25 mars 2023	Marche de Printemps
3 juin 2023	Fête des voisins
18 juin 2023	Brocante
13 juillet 2023	Fromagée
9 septembre 2023	Pot de la rentrée
25 novembre 2023	Tartiflette

Toutes personnes intéressées pour l'organisation de ces manifestations
peuvent s'adresser à :

Jean ALLIBERT

06.98.80.70.62

Sandrine POIRIER

02.48.77.68.02

07.88.04.61.82



L'année 2023...



Madame le Maire entourée d'une partie des membres du conseil municipal, a présenté ses vœux 2023 à la population le vendredi 20 janvier. Cette cérémonie fut la première depuis la prise de sa mandature en mai 2020, l'occasion de faire un point sur ces deux années écoulées. Avec un début incertains financièrement, l'équipe municipale a réalisé des travaux au coup par coup :

- réfection d'un logement locatif ;
- L'entretien de la toiture de l'Église et de la mairie ;
- Baisse de l'intensité de l'éclairage public sur la Grande Rue ;
- Rangement des documents administratif pour permettre un meilleur archivage ;
- La rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Après des économies drastiques, l'avenir se profile avec plus d'espoir et il est envisagé plus sereinement certains investissements :

- L'ouverture d'un point lecture / informatique ;
- L'achat d'un nouveau logiciel informatique pour le secrétariat ;
- La réfection du mur du cimetière qui a été endommagé il y a quelque temps ;
- Des travaux de voiries dans deux rues du Bourg ;
- La réhabilitation du local technique ;
- La mise en accessibilité de l'Église par l'achat et la mise en place d'une rampe d'accès ainsi qu'un panneau de stationnement ;
- La réfection à nouveau de la toiture de l'Église ;
- La baisse de l'intensité de l'éclairage public sur toute la commune cette fois-ci ;
- L'installation de panneaux « Vigilance Citoyenne » à chaque entrée de Flavigny ;
- L'installation d'un mat avec drapeau devant la mairie ;
- Reliure de l'état civil.

SORTONS DE FLAVIGNY

CDC Pays de Nérondes

Depuis septembre 2022, la communauté de commune de Nérondes a aménagé ses locaux un espace de coworking pour les entreprises, les associations... Mais également, propose **Tous les 3ème lundis du mois de 18h00 à 20h00** des débats citoyens pour échanger sur des sujets du quotidien avec l'intervention de professionnels.

Capital Rural

ESPACE DE TRAVAIL à Nérondes

Entre Bourges et Nevers

Du lundi au samedi de 6h00 à 22h00

- Bureau privatif
- Espace de travail en open space*
- Salle de réunion
- Possibilité d'accueillir vos évènements professionnels (réunions conférences, formations...)

Connexion internet dans toutes les salles

L'espace de travail en open space

*Espace ouvert

A votre disposition :

- La fibre haut débit
- Écran interactif 65" (vidéo conférence, écran partagé, tableau blanc...)
- Ordinateur et imprimante
- Espace de convivialité

Dans la mesure des places disponibles :

Services	Tarifs
Location d'un bureau dans un espace ouvert	5 € / demi-journée 8 € / jour 15 € / semaine 45 € / le mois
Location d'un bureau privatif	8 € / demi-journée 12 € / jour 20 € / semaine
Location de l'ensemble de l'espace ouvert	25 € / demi-journée 50 € / jour
Location de l'ensemble de l'espace ouvert avec écran tactile	30 € / demi-journée 60 € / jour
Salle RDC ou Salle complexe sportif	5 € / demi-journée 8 € / jour 15 € / semaine 45 € / le mois

27A Route de St Amand, 18350 NÉRONDES

Contact :
Service économique
02 48 77 62 35
07 77 06 66 82
<https://cdcpaysnerondes.com>

Autres compétences de la Communauté de communes du Pays de Nérondes

- Transport scolaire ;
- Enfance et jeunesse : accueil de loisirs, accueil jeunes, relais petite enfance ;
- Assainissement individuel ;
- Culture ;



27 route de Saint-Amand

18350 NÉRONDES

02.48.77.62.04

SMIRTOM Saint-Amandois

La Communauté de commune du Pays de Nérondes n'ayant plus la compétence ordures ménagère depuis fin d'année 2021, pour toutes questions sur ce domaine, vous devez contacter le SMIRTOM Saint-Amandois.



250 Avenue Gérard Morel—18200 DREVANT

secrétariat@smirtom-stamandois.com

02.48.60.66.89 - <https://smirtom-stamandois.com>

Vous trouverez sur le site du SMIRTOM le calendrier de collecte de Flavigny dont un exemplaire vous a été distribué dans vos boîte aux lettres.

Lors de votre emménagement ou déménagement, merci de bien vouloir en avvertir le SMIRTOM le plus rapidement possible.

La Poste

Flavigny :

Levée route des Colas du lundi au vendredi à 9h00 et le samedi à 8h00

Nérondes :

Lundi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h30

Jeudi : 9h00 à 12h00

Vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 9h00 à 12h00



Bureau de tabac à Ourouer-les-Bourdelins

Du lundi au samedi de 7h30 à 13h30 et de 15h00 à 19h30 (fermé le mercredi)

Le dimanche de 8h00 à 12h30

Numéros de téléphone utiles

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	119
HÉBERGEMENT D'URGENCE	115
HOPITAL JACQUES CŒUR	02 48 48 48 48
CENTRE ANTI-POISON D'ANGERS	02 41 48 21 21
TOUTES URGENCES	112

FRANCE SERVICES

Besoin d'un accompagnement dans vos démarches par Internet (CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi, Permis de conduire...), vous pouvez vous rendre dans un service FRANCE SERVICES à proximité.

LA-GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

02.48.80.46.06

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00

SANCOINS

02.48.77.01.75

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h et de 13h30 à
17h00

AVORD

02.48.16.10.23

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
et de 13h15 à 17h30

Le vendredi de 9h00 à 16h00



« La persévérance vient à bout de tout et fait les grandes œuvres »

Les membres de l'Association « LE MOULIN AVANT » vous souhaitent une très bonne et heureuse année 2023 !

En 2022, l'association s'est concentrée sur la préparation de la deuxième tranche des travaux prévue pour le printemps 2023. Le mur de la tour intérieure a été nettoyé et sera re-crèpi dès les beaux jours. Nous pourrons accueillir de nouveau notre amouleur du Maine et Loire, Monsieur Thierry Croix, qui viendra poser les escaliers intérieurs, les planchers des deux étages et les rambardes de sécurité. La lanterne, pièce qui entraîne les ailes, viendra compléter le mécanisme déjà présent.

Les ailes constitueront une prochaine tranche de travaux ...

Le chemin est long mais nous sommes fiers du travail accompli à ce jour.

Cette année a été positive, nous avons organisé 2 rifles. En mai, nous avons tenu un stand au marché bio d' Ourouer les Bourdelins. Une randonnée a attiré un nombre important de marcheurs et des visites ont été faites sur le site lors des journées du patrimoine de septembre et en cours d'année, pour des associations qui le demandaient.

Nous rappelons que l'association du Moulin Avant a pour but la rénovation du moulin à vent situé sur la commune d'Ourouer les Bourdelins, association créée en 2009. Ce moulin viendra enrichir le patrimoine culturel et architectural du Pays Val d'Aubois, la sauvegarde de ce monument permettra d'inscrire le village d'Ourouer les Bourdelins dans une dynamique touristique.

Merci encore aux communes d'Ourouer Les Bourdelins et de Croisy qui nous soutiennent depuis le début de l'aventure. Merci à la commune de Flavigny pour l'intérêt qu'elle nous porte.

Manifestations prévues pour 2023 :

. Rifles 04/03/2023

. Rifles 04/11/2023

. Fête sur le site (date à définir) après les travaux , randonnée ...

Contacts : JACQUET Catherine 06.64.85.30.53 - BEAUPÈRE Fabienne 06.58.16.07.87

Secteur d'intervention

A Annoix Apremont sur Allier Argenvières Avord Azy	G Garigny Germiny l'Exempt Groises Gron
B Baugy Beffes Bengy sur Craon Blet Brécly Bussy	H Herry
C Chalivoy Milon Charentonnay Charly Chassy Chaumoux Marcilly Cogny Contres Cornusse Cours les Barres Couy Croisy Crosses Cuffy	I Ignol
D Dun sur Auron	J Jouet sur l'Aubois Jussy Champagne Jussy le Chaudry
E Etrechy	L Lantan Laverdines La Chapelle Hugon La Chapelle Montlinard La Guerche sur l'Aubois Levet Le Chautay Les Aix d'Angillon Lissay Lochy Lugny Bourbonnais Lugny Champagne
F Farges en Septaine Flavigny	M Marseille les Aubigny Menetou Couture Mornay Berry Moulins sur Yèvre
	N Nérondes Nohant en Goût

Secteur d'intervention

O Osmery Osmoy Ourouer les Bourdelins	S Sainte Solange Saligny le Vif Sancergues Savigny en Septaine Senneçay Sévry Soye en Septaine
P Parnay Plainpied Givaudins Précly	T Tendron Torteron
R Raymond Rians	V Villabon Villequiers Vorly Vornay
S Saint Denis de Pallin Saint Germain des Bois Saint Hilaire de Gondilly Saint Just Saint Léger le Petit Saint Martin des Champs	



Equipe Spécialisée Alzheimer (Equipe mémoire)

Du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de
Nérondes



A.M.A.S.A.D

27 bis route de la Charité
18350 NERONDES

Mme LACORNE

TEL : 02.48.74.83.44

Courriel : esa.amasad@gmail.com

Page Facebook : ESA de Nérondes – équipe
mémoire

8h30-16h30

Qu'est-ce qu'une ESA ?

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) intervient à domicile afin d'améliorer ou de préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Elle est composée de professionnels formés à la réadaptation, à la stimulation et à l'accompagnement des malades et de leur entourage dès le début de la maladie.

Le public concerné

- Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées ;
- Stade léger ou modéré de la maladie (MMS supérieur ou égal à 15).

L'équipe

- Une infirmière coordinatrice ;
- Deux psychomotriciennes ;
- Assistantes de soins en gérontologie.

Les conditions d'admission

- Habiter sur l'une des 80 communes de notre secteur d'intervention ;
- Avoir une prescription médicale : « 15 séances de soins de réhabilitation à domicile par l'ESA » ;
- Être assuré social ou ayant droit

Les prestations ESA sont financées à 100% par l'assurance maladie.

Le déroulement de la prise en charge

- 1 évaluation initiale des besoins ;
- 12 à 15 séances de soins de réhabilitation sur 3 mois maximum renouvelables tous les ans ;
- 1 bilan final.

Les objectifs

- Participer au maintien de l'autonomie dans les activités sociales et de la vie quotidienne ;
- Maintenir et stimuler les capacités physiques, motrices, relationnelles et cognitives ;
- Prévenir et améliorer la sécurité au domicile ;
- Accompagner et soutenir l'aidant.

Les ateliers

- Loisirs et activités quotidiennes (cuisine, jardinage, peinture...) ;
- Réhabilitation sociale (faire ses courses, se déplacer à l'extérieur, ...) ;
- Stimulations cognitives (repérage spatio-temporel, concentration, attention, mémoire, fonctions exécutives) ;
- Motricité (équilibre, déplacements, praxies, ...).

FLAVIGNY d'hier et aujourd'hui



Rédaction : Julie DONAT et Béatrice ALLIBERT

Conception et réalisation : Julie DONAT

Impression et distribution : par nos soins

Photos : Mr MERCIER Jean